

BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle que la prescription de l'élaboration du PLU date du 22 janvier 2010

Le projet de révision du POS sera soumis à la concertation avec la population, selon les modalités suivantes :

- Les études ont été tenues à la disposition du public, à la mairie pendant toute la durée de la révision jusqu'à l'arrêt du projet de révision. Le dossier a été constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Le public a pu en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet,
- Une information régulière a été insérée dans le bulletin municipal,
- Quatre réunions publiques ont été organisées pour présenter le projet de révision,
- Le public a pu faire part de ses observations auprès du Maire lors des permanences.
- Par ailleurs un registre a été tenu à la disposition du public de façon permanente en mairie afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'au PLU arrêté sur la procédure et la réflexion menée.

Monsieur le Maire expose les éléments de concertation qui ont permis aux habitants de faire part de leur opinion sur le projet de PLU.

1. **Les panneaux, affichages et publications**

- La délibération prescrivant le PLU et affichée à l'intérieur de la mairie depuis la date de prescription a été notifiée dans la presse,
- La publication de la prescription a été publiée dans un journal local,
- Des articles concernant le PLU ont été publiés dans des journaux locaux et dans le bulletin communal,
- Des panneaux d'information présentant le PLU ont été réalisés par l'atelier TOPOS et affichés en mairie,

- Les documents provisoires du PLU et validés pour la commune sont restés consultables en mairie, ainsi que sur le site internet tout au long de la procédure.

2. Les réunions

Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu de juillet 2009 à juin 2013 et s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- Une quarantaine de réunions de travail en commission et en conseil municipal,
- 2 réunions PPA qui se sont déroulées le 16 février 2011 et 9 mai 2012
- 4 réunions publiques le 27 février 2010, le 1^{er} avril 2011, le 17 février 2012 et le 31 août 2012 ,
- Le débat sur le PADD a eu lieu le 6 juillet 2012 soit plus de 2 mois avant l'arrêt du PLU.

3. Les courriers

Lors de la prescription de son PLU, la commune a envoyé des courriers d'information à l'ensemble des communes voisines, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, aux chambres consulaires ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées. Ces mêmes destinataires ont été invités à participer à la réunion d'examen conjoint sur le PLU organisée au cours de l'élaboration du PLU.

4. Le registre

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription.. Plusieurs demandes écrites ont été remises en mairie. Essentiellement d'ordre privé, elle seront analysées en commission et au cours de l'enquête publique.

ANNEXES

1. Copie de la prescription de PLU,
2. Copie des courriers d'information de la prescription du PLU,
3. Attestation du Maire stipulant que l'ensemble des documents et le registre ont bien été mis à disposition du public.
4. Version papier de la présentation réalisée lors des réunions publiques,
5. Copie du panneau affiché en mairie,
6. Copie du débat sur le PADD,
7. Copies des extraits de communication dans le bulletin communal,
8. Copies des articles parus dans la presse,
9. Copie du registre de concertation.

Ce document a été validé à l'unanimité par le conseil municipal de Denney lors de sa séance du